

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



POUVOIR JUDICIAIRE
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Le Secrétaire Permanent

COMMUNIQUE N° 33 /SPCSM/PM/2024

Il est porté à la connaissance de tous les Magistrats non encore affectés, en détachement, mis en disponibilité, ceux se trouvant à la CENAREF, aux Cabinets de Hauts Magistrats..., de se présenter au Secrétariat Permanent du Conseil Supérieur de la Magistrature, munis de leurs actes d'affectation ou justificatifs pour leur identification en vue de la délivrance de la carte biométrique, du lundi 05 février au vendredi 10 février 2024 de 14h00' à 16h30'.

Il y a urgence et nécessité.

Fait à Kinshasa, le 26 JAN 2024



Le Secrétaire Permanent du Conseil
Supérieur de la Magistrature

Telesphore NDUBA KILIMA

Conseiller à la Cour de Cassation

Immeuble Likasi, Place Royal, croisement des avenues Kalume et Lubefu à Kinshasa/ Gombe

E-mail : csmsecretariatpermanent@gmail.com

Site web : www.csm-rdc.cd